

Titre Professionnel technicien-ne supérieur de Contrôle Non Destructif

BAC
+2



Le technicien supérieur de contrôle non destructif localise et évalue les défauts superficiels et de compacité qui pourraient apparaître en cours de fabrication et tout au long de la vie d'une pièce métallique, afin de garantir son intégrité.

Pour cela, il détermine le type de contrôle non destructif adapté. Il prépare son intervention et met en oeuvre les procédés de contrôle superficiel, radiographique et par ultrasons. Il interprète les résultats et rédige le procès-verbal. Il assure la traçabilité de l'ensemble des opérations.

Le technicien supérieur de contrôle non destructif intervient à tous les stades de la fabrication d'ouvrage, mais également sur des installations ou des appareils en exploitation, pour réaliser des contrôles périodiques. Il exerce en toute autonomie et est responsable de l'interprétation des contrôles effectués.

Dans l'exercice de ses fonctions, le technicien supérieur de contrôle non destructif collabore avec d'autres services et communique avec l'ensemble des acteurs de la fabrication d'appareils ou de la maintenance d'installations. Il informe les responsables du constructeur ou les clients, des décisions de conformité ou de non-conformité qu'il prend et des conséquences qu'elles peuvent engendrer.

Le technicien supérieur de contrôle non destructif exerce en atelier de fabrication, en laboratoire ou sur sites de parachèvement et d'exploitation des produits.

ADMISSION

Être titulaire d'un Bac Pro/titre professionnel de niveau 4 orienté dans les métiers de l'Industrie de la métallurgie avec si possible une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans ces secteurs d'activité.

FORMATION

Durée

- 1 an par alternance avec 19 semaines en centre de formation et 28 semaines en entreprise par an

Enseignement Professionnel

Le titre professionnel de technicien supérieur de contrôle non destructif est constitué des trois blocs de compétences suivants :

- ▶ Contrôler par ressuage et magnétoscopie des produits métallurgiques ;
- ▶ Contrôler par radiographie industrielle des produits métallurgiques ;
- ▶ Contrôler par ultrasons des produits métallurgiques.

Pour chaque bloc les activités visées sont :

- ▶ Préparer le poste de travail,
- ▶ Etablir et rédiger des fiches d'instructions,
- ▶ Contrôler des produits métallurgiques,
- ▶ Interpréter les indications de défaut d'un contrôle,
- ▶ Instruire le procès-verbal de contrôle conformément à une procédure établie



Ces blocs de compétences sont sanctionnés par **des certificats de compétences professionnelles (CCP)**.



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- Contrôleur non destructif
- Agent de contrôle non destructif
- Radiologue industriel
- Technicien qualité

Secteurs d'activités :

- ▶ Industrie nucléaire,
- ▶ Industrie pétrochimique,
- ▶ Industrie ferroviaire et navale,
- ▶ Industrie de l'armement,
- ▶ Construction d'appareils de manutention,
- ▶ Surveillance industrielle et ouvrages.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- ▶ Hébergement des apprenants possible à l'internat du Lycée Henri Loritz à Nancy.
- ▶ Restauration scolaire au Lycée Henri Loritz

Contact

Lycée Henri Loritz - GRETA-CFA Lorraine Centre
29 Rue des Jariniers - 54000 Nancy

Stéphanie LEMARQUIS, Conseillère en Formation Continue
stephanie.lemarquis@ac-nancy-metz.fr / Tel : 03 83 30 87 00 – Port : 06 84 83 29 23

Laurence LOCHE, Coordonnatrice Pédagogique Apprentissage
laurence.loche@ac-nancy-metz.fr / Tél. 03.83.36.89.11 – Port : 06.77.79.40.33

